

RGPD

Le Règlement 679/2016 – GDPR (General Data Protection Regulation) ou RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est le nouveau règlement européen sur la protection des données à caractère personnel. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il a pour objectif l'amélioration de la protection et la confidentialité de ces informations, contre le risque de vol des données pour redonner aux citoyens le contrôle de leurs données.

La Commune d'Herbeumont est le responsable du traitement des données.

Pour toute information sur le traitement de vos données par la Commune, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) de la Commune.

- par mail : à l'adresse mail veronique.magotiaux@herbeumont.be
- ou par courrier à: Commune d'Herbeumont - DPO, Rue Lauvaux 27 – 6887 Herbeumont.

Veillez décrire précisément votre demande et justifier votre identité. Le demandeur sera averti de la disponibilité des données et devra se présenter à la Commune pour consultation et/ou modification.